



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle  
-----

Évry, le 9 janvier 2015

---

## INVITATION PRESSE

### Cession de la Ferme Champagne à Savigny-sur-Orge

---

Le dispositif de mobilisation du foncier public pour créer des logements permet notamment aux collectivités territoriales d'acquérir des terrains appartenant à l'État ou à des établissements publics, à un prix inférieur à leur valeur, dès lors qu'ils s'engagent à y construire du logement social.

La mobilisation du foncier public pour le développement de l'offre de logements a ainsi été renforcée par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social et son décret d'application du 15 avril 2013. Celle-ci est venue revisiter le **dispositif de cession avec décote des terrains appartenant à l'État et ses établissements publics**, notamment avec le bénéfice d'une décote pouvant désormais atteindre 100 % dans le cas de réalisations de programmes de logements sociaux.

C'est dans le cadre de ce processus que s'inscrit la cession du terrain "Ferme Champagne" à Savigny-sur-Orge. Il s'agit de la **première cession de ce type en Essonne**, et de la cinquième en Île-de-France, après Pontoise (95), Romainville (93), Coulommiers (77) et Châtenay-Malabry (92).

Le terrain de l'État-ministère de la Justice est ainsi cédé à la ville de Savigny-sur-Orge qui le rétrocède ensuite au bailleur social I3F. Cette opération permettra de produire 65 logements locatifs sociaux (habitables dès le printemps 2017).

**Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne signera l'acte de cession du terrain  
« Ferme Champagne » le lundi 12 janvier 2015 à 15h30 - Mairie de Savigny-sur-Orge.**

Vous êtes cordialement invités à assister à cette signature.

*Merci de vous accréditer auprès du Bureau de la Communication Interministérielle 01 69 91 90 54  
avant le 12 janvier 2015 - 10h00*

**Contact presse**

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
**Nadiège JOLY**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nadiege.joly@essonne.gouv.fr](mailto:nadiege.joly@essonne.gouv.fr)



@PREFECTURE91

